



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## accidents

Question écrite n° 22970

### Texte de la question

M. Michel Bouvard interroge M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement à la suite des informations publiées par l'hebdomadaire L'Express, pour savoir s'il est exact que le ministère dispose aujourd'hui d'une liste des 1 000 passages à niveau les plus meurtriers de France. Il souhaite notamment connaître le nombre global de passages à niveau existant sur le réseau ferroviaire, et le nombre d'accidents recensés en 1997 sur ceux-ci. Il souhaite également savoir si le Gouvernement, au-delà du crédit de 50 millions spécifique mis en place en 1997, envisage un programme exceptionnel de suppression des passages à niveau les plus dangereux.

### Texte de la réponse

A la suite du grave accident de Port-Sainte-Foy, le ministre de l'équipement, des transports et du logement a souhaité que l'Etat s'engage résolument dans l'amélioration de la sécurité des passages à niveau pour créer une forte dynamique et susciter l'adhésion de tous les acteurs concernés par le délicat problème que constitue le croisement d'une infrastructure ferroviaire et d'une voirie routière. Dans ce but, le ministre a décidé la création d'une instance chargée de la coordination de la politique nationale d'amélioration de la sécurité aux passages à niveau. M. Claude Charmeil, ingénieur général des ponts et chaussées, a été chargé de présider cette instance. Au plan financier, le ministre a décidé de doubler l'effort consenti par Réseau ferré de France pour chaque opération de suppression ou d'amélioration de passage à niveau, ce dans la limite d'un plafond de 2,5 MF par opération. Depuis 1998, un crédit de 50 MF est inscrit à cet effet au Fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables (FITTVN). Cette enveloppe de crédits est consacrée à la suppression de passages à niveau considérés comme préoccupants au regard de la sécurité, et à l'amélioration de ceux qui nécessitent de simples mesures d'aménagement. Réseau ferré de France et la SNCF sont chargés d'évaluer les priorités en matière de sécurité, d'instruire les dossiers concernés et de mettre en oeuvre ce programme. Cette enveloppe de crédits a également permis de participer au financement des études, recherches et expérimentations nécessaires pour faire évoluer les comportements des conducteurs et renforcer la perception du danger que constitue un passage à niveau dans l'environnement routier. L'évaluation de la dangerosité est également au coeur de ces recherches. Cet effort devrait être reconduit pendant la période de prochains contrats de plan entre l'Etat et les régions. Cependant, la suppression des passages à niveau et leur remplacement par des ouvrages d'art nécessitent la réalisation d'études techniques longues et de très lourds investissements. La solution ne pourra venir que d'une concertation entre les collectivités locales et Réseau ferré de France. Il est d'ailleurs vain de considérer que l'on puisse, même à terme, supprimer les 17 500 passages à niveau du réseau ferré national. Il est également très difficile d'établir des listes des points les plus dangereux, compte tenu de la multiplicité des configurations existantes et des facteurs de risque à prendre en compte. Enfin, il faut remarquer que, depuis plusieurs années, on constate, y compris en 1997 et 1998, une tendance à la baisse du nombre de collisions entre un train et un véhicule.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Bouvard](#)

**Circonscription :** Savoie (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 22970

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 décembre 1998, page 6793

**Réponse publiée le :** 12 juillet 1999, page 4321